

RECAPITULATIF DES CRITERES D'EVALUATION ET CONSEILS AUX ECOLES ET AUX ETABLISSEMENTS.

LABELLISATION TYPE A (école ou établissement) – 2024-2025

Critères dossier type A : Engagement	Critères type A : Approfondissement	Critères type A : Expertise
<ul style="list-style-type: none"> 1 Intégration au projet d'école/d'établissement (la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant au moins un projet éducatif est inscrite dans le projet d'école/ d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement) ; 2.1 La démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif) qui a lieu pendant l'année scolaire en cours au moment de la demande de labellisation. 2.2 Le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires ; 2.3 Le ou les projets concernent au moins un ODD identifié ; 3 Au moins un partenaire extérieur à l'école ou l'établissement (institutionnel, associatif agréé, régional/national/international) ; 4 Les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'école ou l'établissement ; <p>Remarques : La présence d'un comité de pilotage n'est pas un attendu dans le niveau « Engagement ».</p> <p>Seule la communication interne est attendue.</p> <p>L'évaluation n'est pas un attendu dans le niveau « Engagement ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1 Intégration au projet d'école/d'établissement (la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets éducatifs est inscrite dans le projet d'école/ d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement) ; 2.1 un comité de l'EDD est créé, qui définit, actualise et coordonne un plan d'action de l'école ou de l'établissement, évalué chaque année ; 2.2 le plus grand nombre des élèves est investi dans le plan d'action. Les éco-délégués de classe et d'école ou d'établissement sont identifiés et acteurs dans les instances. Les parents d'élèves peuvent être sollicités ; 2.3 Plusieurs catégories de personnels sont impliquées dans la démarche (personnels de gestion, entretien, enseignement, vie scolaire, ...), élaborée par des groupes de travail thématiques avec chacun un ou plusieurs animateurs ; 2.4 la démarche s'appuie sur un projet de formation pluriannuel des personnels engagés, tant sur le plan technique que sur le plan éducatif ou disciplinaire ; 3 Plusieurs projets éducatifs (au moins deux) sont concernés et évoquent plusieurs ODD ; 4 le partenariat est diversifié et consolidé ; 5 Les actions menées sont valorisées et publiées par des canaux de communication interne et externe à l'école ou à l'établissement ; 6 un bilan annuel est réalisé par le comité de pilotage EDD en associant concrètement les éco-délégués et leur référent. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Intégration au projet d'école/d'établissement (la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets éducatifs est inscrite dans le projet d'école/ d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement) ; 2 Un projet de déploiement pluriannuel est mis en place pour couvrir le plus grand nombre des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030 ; 3.1 Les élèves et particulièrement les éco-délégués, sont engagés avec tous les personnels dans des actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ; 3.2 Tous les élèves de l'école ou l'établissement sont impliqués dans l'EDD au cours de leur scolarité dans l'école ou l'établissement ; 4.1 La démarche s'appuie sur l'évaluation des compétences des élèves engagés dans des projets EDD pour valoriser leurs initiatives et identifier leurs compétences citoyennes (voir ci-dessous) ; 4.2 Le fonctionnement de l'école ou l'établissement est modifié et l'amélioration de ses performances lui permet d'afficher sa contribution à un développement durable ; 5 Une stratégie de pérennisation de la démarche est mise en place afin d'assurer la pérennité et la continuité des projets. <p>Remarques : La présence du comité de pilotage est implicite. Le comité de pilotage doit apparaître dans une des parties du dossier.</p> <p>La communication est implicite. De ce fait elle doit apparaître dans une des parties du dossier.</p> <p>L'ouverture sur l'extérieur et les partenariats sont implicites. Ils doivent apparaître dans une ou plusieurs parties du dossier</p>

LEGENDE :

- **Pilotage et implication de la communauté éducative :**
- **Continuité entre les enseignements, la vie scolaire et la gestion de l'école/établissement :**
- **Ouverture sur l'extérieur et partenariats :**
- **Communication et évaluation :**

Sur les **compétences des élèves en matière d'EDD** :

